



Paris, le 31 janvier 2019

Arnaud MALAISE
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le 24 janvier dernier, paraissait au BO la reconduction des concours supplémentaires pour les académies de Créteil et Versailles pour la session 2019.

Cependant, comme en 2018, les candidats devront choisir une des deux académies dès l'inscription. Le SNUipp-FSU vous avait alerté, l'année dernière, de sa crainte de voir fortement diminuer le nombre d'inscriptions pour l'académie de Créteil au profit de celle de Versailles. Cette crainte s'est révélée fondée puisque les inscriptions entre les sessions 2017 et 2018 pour l'académie de Créteil ont diminué de près de 44%.

Aussi, nous vous demandons, que les futurs candidats puissent avoir le choix de s'inscrire soit pour une seule des deux académies, soit pour les deux. Le choix définitif de l'académie par les candidats se faisant à la publication des résultats des deux concours.

Par ailleurs, d'autres académies demeurent dans des situations très inquiétantes, comme par exemple La Guyane. Il est indispensable que le concours supplémentaire soit étendu à toutes les académies déficitaires afin d'assurer une égalité réelle du service public d'éducation sur tout le territoire.

Enfin, afin d'enrayer la crise de recrutement qui perdure, cela nécessitera de poursuivre les échanges pour de véritables pré-recrutements et ce dès la première année de licence, pour une formation initiale longue et ambitieuse sans utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement et une nette revalorisation salariale dès les premières années.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat
Francette POPINEAU